LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 3 - PAUL SABATIER

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 3 dans sa séance du 11 au 13 mai 2020 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 22 au 24 juin 2020 ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2015-27 créant l'Unité Mixte de Recherche n° Inserm U 1203 ;

Vu la décision Inserm n° 2020-012 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1203 ;

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu les statuts de l'Université de Montpellier ;

Vu la délibération n°2019-01-07-01 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 7 janvier 2019 désignant Monsieur Philippe AUGE, Président de l'Université de Montpellier ;

Vu la délibération n° 2020-12-14-41 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 14 décembre 2020 portant création ou renouvellement des unités de recherche du contrat quinquennal 2021-2025 ;

Vu la délibération n°2020-12-10-07 de la Commission de la recherche du Conseil académique de l'Université de Montpellier en date du 10 décembre 2020 portant nomination des Directeurs et Directeurs adjoints des structures de recherche au 1er janvier 2021 ;

Vu l'avenant signé au contrat quinquennal de site Languedoc-Roussillon Universités 2015-2019 portant prolongation d'une année ;

Vu la délibération 2020/12/CA-116 en date du 14 décembre 2020 du conseil d'administration de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier relative aux structures de recherche reconnues pour le contrat quinquennal 2021-2025 ;

Décident :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche UMR Inserm U 1203 intitulée "Développement Embryonnaire, Fertilité et Environnement" est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56

Article 2 : Madame Françoise PARIS est nommée Directrice de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3 : La présente décision prend effet au 1er janvier 2021.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 3 - PAUL SABATIER

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56